

La Côte / 24 Heures / 20 Minutes

Large plébiscite pour le sentier au bord du lac

Avec plus de 1600 voix en sa faveur, le référendum «Halte à la confiscation des Rives du Lac» a remporté une large victoire dimanche.

Les partisans du sentier au bord du lac à Gland (VD) l'ont emporté dimanche contre la municipalité et le législatif. Par 1605 voix contre 865, les habitants de la commune ont rejeté le plan partiel d'affectation combattu par le référendum «Halte à la confiscation des Rives du Lac».

Après le «oui» à la Tour-de-Peilz (VD) en novembre 2010 à un sentier au bord de l'eau, les défenseurs d'un accès large et sans restrictions au long du lac célèbrent une nouvelle victoire. Leur référendum avait recueilli quelque 1700 signatures alors que 1100 étaient nécessaires. La participation au scrutin de dimanche s'est élevée à 33,38%.

Longues négociations

«On prend acte du résultat», a déclaré à l'ats Gérald Cretegy, syndic de Gland. Le taux de participation est «faible par rapport au battage» fait autour de ce sujet, a-t-il ajouté. «C'est un dossier très technique» et la question du sentier n'était à ses yeux que «marginale».

«On va s'accommoder de ce résultat et tout mettre en oeuvre pour réaliser ce cheminement», a poursuivi Gérald Cretegy, en soulignant que de «longues négociations» allaient s'engager avec les propriétaires. «On n'a que très peu d'expérience en matière d'expropriation pour des cheminements publics».

Intérêt public

De leur côté, les référendaires se sont «réjouis» du «large» refus du plan partiel d'affectation (PPA) par 65% des suffrages exprimés. Ce score témoigne de l'attachement d'une majorité de la population à «l'intérêt public plutôt qu'à celui de quelques particuliers».

Les votes de la Tour-de-Peilz et de Gland «prouvent l'attente forte de la population de pouvoir accéder au bord du lac», relèvent les référendaires. Ils annoncent que dès jeudi prochain, un postulat sera déposé au Conseil communal pour demander à la Municipalité de décrire comment elle entend mettre en oeuvre la volonté populaire exprimée.

Littoral glandois confisqué

Pour les référendaires, il fallait refuser le préavis parce que celui-ci condamnait définitivement la réalisation d'un cheminement piétonnier public continu et directement situé au bord du lac. Aujourd'hui, seule une infime partie des quatre kilomètres de littoral glandois demeure accessible au public.

En plus de ne pas pouvoir se promener au bord du lac, les habitants ne disposent pour se baigner que d'une plage de 75 mètres dont l'avenir n'est même pas garanti, selon les référendaires. Les communes les moins ouvertes sont Dully, Bursinel, Buchillon et Gland, à cause de la présence de nombreuses grandes propriétés.

Avancer plus vite

De son côté, la municipalité rappelait avant le vote que le PPA a été approuvé en juin 2011 par 28 voix contre 24 et 9 abstentions. Baptisé «La Crique», celui-ci n'octroyait pas de droits à bâtir supplémentaires, mais ne faisait que les préciser. L'entrée en matière de la commune sur une requête du propriétaire de la «La Crique» avait permis à la collectivité de négocier un passage sur une autre parcelle du même propriétaire, soulignait l'exécutif.

Pour la commune, son projet permettait d'avancer beaucoup plus vite que celui des référendaires qui nécessitera d'après discussions avec les propriétaires.